

**MINISTÈRE DES ARMÉES**



**COMMANDEMENT SUPERIEUR DES  
FORCES ARMEES AUX ANTILLES**

Etat-major interarmées

*Centre opérations*

Fort-de-France, le **05 NOV. 2018**

N° **1913** ARM/FAA/COMSUP/NP

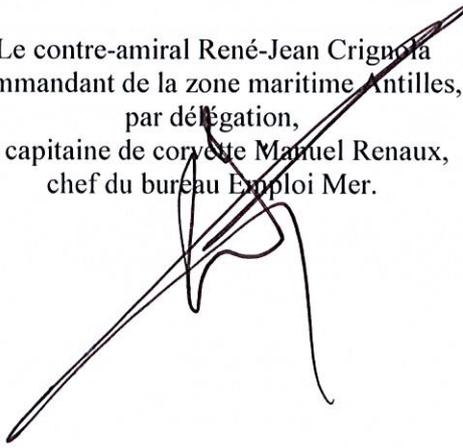
**INFORMATION NAUTIQUE**

OBJET : bulletin récapitulatif n°11/18.  
P. JOINTE : avertissements de navigation en vigueur.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en pièce jointe le récapitulatif mensuel de l'information nautique en vigueur à la date du Lundi 5 novembre 2018 à 08h00 (heure locale).

Les avis sont consultables en ligne sur le site internet de la préfecture de la Martinique, ainsi que sur le site <http://infonautantilles.weebly.com>.

Le contre-amiral René-Jean Crignola  
commandant de la zone maritime Antilles,  
par délégation,  
le capitaine de corvette Manuel Renaux,  
chef du bureau Emploi Mer.



DESTINATAIRES :

- SHOM ;
- DM FDF ;
- DM PTP ;
- CROSSAG ;
- DOUANES FDF ;
- DOUANES PTP ;
- PHARBAL FDF ;
- PHARBAL PTP ;
- PILOTAGE FDF ;
- PILOTAGE PTP ;
- CZM GUYANE ;
- PORT FDF ;
- PORT PTP ;
- COMGEND FDF ;
- COMGEND PTP ;
- PREFECTURE FDF (Cellule COMM) ;
- FS VENTOSE ;
- FS GERMINAL ;
- RPC MAITO ;
- PCG VIOLETTE ;
- PLG LA CONFIANCE ;
- PLG LA RESOLUE.

COPIES :

- EMIA/CENTOPS/Cellule J3/5MER ;
- CDIV AEM ;
- Archives.

## **AVURNAV FORT DE FRANCE**

Avis en vigueur au lundi 5 novembre 2018 :  
Néant

## AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE

Avis en vigueur au lundi 5 novembre 2018 :

1173/18 – 1179/18 – 1182/18 – 1189/18 – 1191/18 – 1192/18 – 1193/18 – 1195/18 – 1196/18

---

### **AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1173/18**

#### **GUADELOUPE – MARIE GALANTE BOURG**

CARTE FR 7102

Les usagers de la mer sont informés de l'absence de la bouée CAMG1 à la position 15°53.549'N 061°13.111'W.

La bouée a été ramenée à terre suite à son échouement.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

---

### **AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1179/18**

#### **GUADELOUPE – SAINT-FRANÇOIS**

Carte FR 7102

Les usagers de la mer sont informés que la bouée PC4 a été déplacée à la position 16°14.900N 061°15.558W pour marquer la présence d'un haut fond dans le chenal Passe Champagne.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

---

### **AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1182/18**

#### **MARTINIQUE – TROIS-ILETS**

Carte FR 6892

Les usagers de la mer sont informés que le voilier "LE SOURIRE DU TAO" est signalé semi immergé avec de possible débris en surface à la position 14°33'261N - 061°02'942W.

Couleur : Coque bleue

Il est demandé à tous les navires d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

---

### **AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1189/18**

#### **GUADELOUPE – POINTE A PITRE - GOSIER**

CARTE FR 7100

Les usagers de la mer sont informés de la mise en place du balisage de l'entrée du port de pêche de l'Anse du Mont.

Le balisage sera constitué comme suit :

Epi Anse Dumont : Bouée latérale tribord FL(2).R.6s.5m.2M à la position 16°12.045N 061°27.372W

Digue Anse Dumont : Bouée latérale Bâbord FL(2).G.6s.5m.2M à la position 16°12.064N 061°27.397W

Bouée AD : Bouée latérale Bâbord FL(1).G.4s.2m.2M à la position 16°11.882N 061°27.422W

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

---

**AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1191/18**  
**GUADELOUPE – SAINTE ANNE - SAINT-FRANÇOIS**

Carte FR 7208

Les usagers de la mer sont informés que le feu de guidage du port de Saint-François à la position 16°15.05N 061°16.48W est signalé éteint.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence à l'approche de cette position.

---

**AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1192/18**  
**MARTINIQUE – FORT DE France – POINTE DES NEGRES**

Carte FR 6892

Les usagers de la mer sont informés que le navire ELLA F de la société ORANGE effectuera des travaux de pose de câbles sous-marins du lundi 5 Novembre 2018 au samedi 17 Novembre 2018.

Sa zone de travail est définie par les points suivants :

1\ 14°36.07N 061°05.35W

2\ 14°35.55N 061°05.23W

3\ 14°35.42N 061°05.33W

4\ 14°35.57N 061°05.43W

La navigation ainsi que toute activité nautique seront interdites dans un rayon de 500 yards autour du navire ELLA F lorsque celui-ci arbore des marques ou feux de capacité de manœuvre restreinte (CMR).

Il est recommandé aux navigateurs de naviguer avec prudence à l'approche de cette zone et de s'en écarter franchement.

---

**AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1193/18**  
**GUADELOUPE – POINTE A PITRE**

CARTE FR 7100

Les navigateurs usagers du port de Pointe à Pitre sont informés du déroulement de la 10ème édition de la Route du Rhum - Destination Guadeloupe dont le départ sera donné le dimanche 04 Novembre 2018 de Saint Malo.

A l'occasion de l'arrivée des concurrents à Pointe à Pitre à compter du 09 Novembre 2018, des zones de navigation interdites ponctuelles sont mises en place comme suit :

-Un cercle d'un rayon de 0.25 Miles centré sur la position 15°59.25N 061°44.19W

-Une zone définie par les points suivants :

1\ 16°12.00N 061°31.10W

2\ 16°12.00N 061°30.75W

3\ 16°09.57N 061°30.75W

4\ 16°09.57N 061°31.125W

-Une zone définie par les points suivants :

A\ 16°12.00N 061°31.10W

B\ 16°12.00N 061°30.75W

C\ 16°12.60N 061°31.15W

D\ 16°12.60N 061°31.50W

L'activation de ces zones se fera par le CROSS AG sur VHF 16 et la capitainerie sur VHF 12.

Lors de l'activation de ces zones, la circulation des véhicules nautiques à moteur ainsi que des engins de loisirs non motorisés est interdite dans la circonscription administrative du Grand Port Maritime de la Guadeloupe.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive, de veiller les canaux VHF 16 et 12, et de naviguer avec prudence aux abords de cette manifestation.

---

**AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1195/18**

**MARTINIQUE – BAIE DU ROBERT**

Carte FR 7041

Les navigateurs usagers de la mer sont informés que le feu de la bouée du HAVRE DU ROBERT à la position 14°39.569N 060°50.409W est signalé éteint.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

---

**AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1196/18**

**GUADELOUPE – BASSE TERRE**

Carte FR 3127

Les usagers de la mer sont informés que dans la cadre de la « Route du Rhum – Destination Guadeloupe 2018 », une bouée de parcours sera mouillée devant Basse Terre à la position 15°59.250N 061°44.190W.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

---

## AVINAV

Avis en vigueur au lundi 5 novembre 2018 :  
005/06 – 002/14 – 005/16 – 001/17 – 001/18 – 003/18 – 005/18

---

### **AVIS AUX NAVIGATEURS N° 005/06**

#### **COTE SUD OUEST DE LA MARTINIQUE – BAIE DE FORT DE FRANCE – ENTRE L'ANSE MITAN ET L'ANSE A L'ANE**

Carte FR6892

Il est porté à la connaissance des pêcheurs, navigateurs et plaisanciers de la présence d'une canalisation servant à l'évacuation des eaux usées semi-immersée entre l'anse Mitan et l'anse à l'Ane.

Cette canalisation représente un danger pour la navigation, la plus grande prudence est donc recommandée dans ce secteur.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1269/05.

---

### **AVIS AUX NAVIGATEURS N° 002/14**

#### **GUADELOUPE – RIVIERE SALEE**

Suite à un état de dégradation avancé des appareils servant aux manœuvres d'ouverture des trois ouvrages mobiles de franchissement de la Rivière Salée, signalons leurs interruptions pour une durée indéterminée.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1019/13.

---

### **AVIS AUX NAVIGATEURS N°005/16**

#### **GUADELOUPE – SAINTE ROSE**

Carte FR7302

Nous informons les usagers de la mer que suite à la réalisation de la digue ouest du port de Sainte-Rose, La bouée SR3 a été déplacée à la position : 16°20,150' N – 061°41,833' W (WGS84).

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1119/16 du 28/07/2016.

---

### **AVIS AUX NAVIGATEURS N°001/17**

#### **GUADELOUPE – LES SAINTES**

Carte FR7101

Les usagers de la mer sont informés que l'une des deux bouées de marque spéciale signalant l'épave de l'Anse Mire est disparue.

Position : 15°52,3'N 061°35,0'W.

Cet AVINAV annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1174/17 du lundi 25 septembre 2017.

---

### **AVIS AUX NAVIGATEURS N°001/18**

#### **GUADELOUPE – POINTE A PITRE**

Carte FR7100

Les usagers de la mer sont informés de la présence d'une coque de voilier démâté, coulée dans la darse de Dubouchage à la position : 16°13,991'N 061°32,084'W.

Epave signalée en surface par une bouée jaune. Le haut de l'épave se trouve à 1 mètres sous la surface. Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1019/18 du lundi 05 février 2018.

**AVIS AUX NAVIGATEURS N°003/18**  
**GUADELOUPE - SAINT-FRANÇOIS**

Carte FR7102

Les usagers de la mer sont informés de la mise en place de barrages flottants pour éviter l'échouage des algues sargasses à l'entrée de la marina de Saint-François et devant certaines plages du lagon.

Les eaux de la marina restent libres pour la navigation.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1065/18 du dimanche 1<sup>er</sup> avril 2018.

---

**AVIS AUX NAVIGATEURS N°005/18**  
**GUADELOUPE - CAPESTERRE**

Carte FR 7208

Les usagers de la mer sont informés qu'un barrage anti-sargasse a été déployé à l'entrée du port de pêche de Capesterre de Marie Galante entre la digue et l'épi.

Une brèche a été créée dans l'épi pour permettre aux marins pêcheurs d'accéder au bassin.

Ce barrage est constitué d'une jupe blanche émergeant à 0.50 m au-dessus du niveau de la mer et soutenu par un câble ancré sur la digue et l'épi.

Il est demandé aux usagers de la mer d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1158/18 du lundi 13 Août 2018.

## AVIS TEMPORAIRES ET PRELIMINAIRES

Série H – Océan Atlantique Ouest, de Cape Canaveral au Sud de Rio de la Plata.

**10 37-T-08. GUYANE. Fleuve Maroni. Chenal d'accès au port de Saint Laurent.** — Bathymétrie.

**13 12-T-06. BRÉSIL. Côte Sud. Au SE de Cabo Frio.** — Coffre d'amarrage.

**14 24-T-07. OCÉAN ATLANTIQUE NORD-OUEST. De la Mid Atlantic Ridge aux Bahamas.** — Instruments de mesure.

**15 26-P-12. BRAZIL. South Coast. Niterói W.** — Depths.

**15 45-T-09. BRAZIL. North Coast - Cabo Cassiporé SE.** — Wreck.

**16 12-P-04. PETITES ANTILLES. Trinidad et Tobago. A l'Est de Galeota Point. Au NE de Red Mango Gas Field.** — Installation pétrolière. Conduite sous-marine.

**16 14-P-07. COLOMBIA. Caribbean Sea Coast - Bahía de Cartagena.** — Submarine pipeline.

**16 15-P-06. DOMINICAN REPUBLIC. Puerto de Haina.** — Depths. Berths. Lights.

**16 21-P-27. UNITED STATES OF AMERICA. East Coast - Cape Fear to Cape Canaveral S.** — Maritime limit.

**16 21-P-28. UNITED STATES OF AMERICA. East Coast - Gulf of Maine.** — Maritime limit.

**16 22-T-16. COLOMBIA. Caribbean Sea Coast - Bocachica.** — Buoyage.

**16 34-T-03. OCÉAN ATLANTIQUE NORD. Dans le Sud de Terre-Neuve. Sohm Abyssal Plain.** — Balisage.

**16 34-P-09. DOMINICAN REPUBLIC. San Pedro de Macorís and Puerto de Santo Domingo.** — Buoyage.

**16 34-P-11. DOMINICAN REPUBLIC. Puerto la Romana.** — Buoyage.

**16 37-T-25. WEST INDIES. Bahamas - Great Bahama Bank.** — Lights.

**16 38-T-04. PETITES ANTILLES. Saint-Barthélemy. l'Île Frégate.** — Balisage.

**16 48-T-01. LA MARTINIQUE. SW de Bellefontaine.** — Balisage, ferme marine.

**16 49-P-06. HAITI. Côte Nord, Ouest et Sud.** — Bathymétrie. Trait de côte. Feux. Épaves. Obstructions.

**17 02-T-08. GUADELOUPE. Basse-Terre. Canal Des Saintes. Au SW de la Pointe Glacis.** — Balisage.

**17 11-P-13. VENEZUELA. Bahía de Barcelona.** — Superbuoy. Submarine pipeline.

**17 13-T-03. GUADELOUPE. Les Saintes. Ilet à Cabrit. Anse sous le Vent.** — Balisage.

**17 13-T-15. CARIBBEAN SEA. Venezuela - La Guaira.** — Buoy.

- 17 18-T-13. COLOMBIA. Caribbean Sea Coast - Approaches to Puerto de Mamonal. — Buoyage.
- 17 19-T-17. BRAZIL. East Coast - Rio de Janeiro SE. — Buoyage.
- 17 28-T-04. BRAZIL. South Coast - Ilha de Cotunduba S. — Buoy.
- 17 29-T-01. GUADELOUPE. Au NW de l'Îlet du Gosier. — Épave.
- 17 40-P-10. BRAZIL. South Coast - Rio de Janeiro - I. da Pombeba N. — Works.
- 17 42-T-10. BRAZIL. South Coast - Pta. de Santa Cruz N. — Buoy.
- 17 44-T-17. BRAZIL. South Coast - Mostardas E. — Buoy.
- 17 46-T-08. PETITES ANTILLES. Saint-Barthélemy. Ile Fourchue. Ile Frégate. — Balisage.
- 7 46-P-16. BRAZIL. South Coast - Baía de Guanabara. — Automatic Identification Systems.
- 17 46-T-17. WEST INDIES. Trinidad and Tobago - Great River Shoal S. — Buoy.
- 17 47-T-05. MER DES CARAÏBES. Trinidad and Tobago - Brigand Hill. — Feu.
- 17 48-T-02. PETITES ANTILLES. Martinique. Baie de Fort-de-France. Au Sud du Banc Mitan. — Balisage.
- 18 04-T-11. GUYANA. Georgetown - Demerara River. — Lights.
- 18 14-P-03. PETITES ANTILLES. Anguilla. — Bathymétrie.
- 18 16-T-07. PETITES ANTILLES. The Grenadines. Mayreau. A l'Ouest de Grand Col Pt. — Balisage.
- 18 16-T-14. BRAZIL. South Coast - Copacabana SE. — Buoy.
- 18 17-T-06. GUYANE. Entre Cayenne et Kourou. — Épave.
- 18 20-T-10. WEST INDIES. Virgin Islands - Saint Thomas Bay, North Sound, Beef Island and Road Harbour. — Buoyage. Wrecks. Obstructions.
- 18 23-T-08. BRAZIL. South Coast - Rio de Janeiro. — Obstruction.
- 18 27-T-09. BRAZIL. South Coast. Rio de Janeiro. Baía de Guanabara. — Buoy.
- 18 28-P-03. PETITES ANTILLES. De la Petite Martinique à Grenada. — Bathymétrie. Épave.
- 18 29-T-06. Martinique. Baie de Fort-de-France. Les Trois Îlets. — Coffre.
- 18 29-T-07. GUADELOUPE. Basse-Terre. Est de Sainte-Marie. Le Gros Loup. — Épave.
- 18 29-T-13. BRAZIL. South Coast. Rio de Janeiro. Baía de Guanabara. — Wreck.
- 18 34-P-08. BRAZIL. North Coast. Rio Pará. — Depths.

**18 34-P-09. BRAZIL. North Coast.** — Lights. Radar beacon. AIS. Buoyage. Virtual aids to navigation.

**18 37-T-04. GUYANE. Accès au Drégrad des Cannes. Fleuve Mahury.** — Balisage.

**18 40-P-03. PETITES ANTILLES. Montserrat.** — Feu.

**18 41-T-05. GUYANE. Accès à Pariacabo, Fleuve Kourou.** — Balisage.

**18 42-T-04. PETITES ANTILLES. Abords de Gustavia. Anse de Grand Galet.** — Balisage.

**18 42-P-09. BRAZIL. South Coast. Baia de Guanabara.** — Obstructions.

**18 42-P-10. WEST INDIES. Trinidad and Tobago.** — Platforms. Submarine pipeline.

**18 42-T-11. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. Carenage Bay.** — Wreck.

**18 43-P-01. GUADELOUPE. Saint-François. Passe Champagne.** — Balisage.

